

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 78400197.6

Int. Cl.²: **B 65 D 67/02**

Date de dépôt: 24.11.78

Priorité: 28.11.77 FR 7735786

Date de publication de la demande:
13.06.79 Bulletin 79/12

Etats contractants désignés:
BE CH DE GB LU NL

Demandeur: Société Anonyme dite : PACO RABANNE
PARFUMS

87, Avenue de la Grande Armée
F-75782 PARIS Cédex 16(FR)

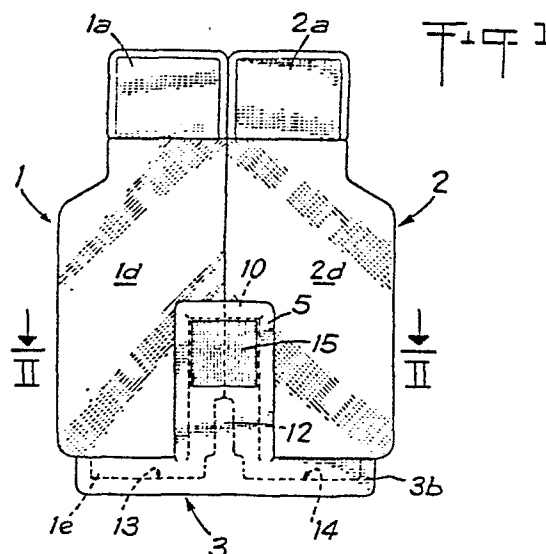
Inventeur: Morille, Alfred
30, boulevard Maillot
F-92200 Neuilly(FR)

Mandataire: Boukhors, Alain et al,
Cabinet BEAU de LOMENIE 55, Rue d'Amsterdam
F-75008 Paris(FR)

Dispositif de conditionnement de liquide tel que parfum.

Les flacons 1 et 2 sont clippés sur l'embase 3 au moyen de deux languettes 5 de cette dernière entre lesquelles sont insérés lesdits flacons, un bourrelet de blocage 10 étant prévu sur la face interne de chaque languette et coopérant avec un évidement prévu sur la face adjacente de chaque flacon; deux nervures de guidage sont prévues sur ladite face interne de chaque languette pour coopérer chacune avec une gorge de section correspondante prévue sur la face adjacente d'un flacon correspondant.

L'invention s'applique notamment au conditionnement de parfum.



Dispositif de conditionnement de liquide tel que parfum.

La présente invention concerne un dispositif de conditionnement de liquide, du type comportant deux flacons accolés, montés sur une embase commune.

5 L'invention a notamment pour but de proposer un dispositif permettant une manipulation aisée des flacons.

Ce but est atteint, conformément à l'invention, du fait que les flacons sont clippés sur l'embase au moyen de deux languettes de cette dernière entre lesquelles
10 sont insérés chacun desdits flacons, chaque flacons étant en contact avec chacune desdites languettes, une saillie de blocage étant prévue sur la face interne de chaque languette pour coopérer avec un évidement prévu sur la face adjacente de chaque flacon et que deux éléments de
15 guidage sont prévus sur ladite face interne de chaque languette pour coopérer chacun avec un évidement prévu sur la face adjacente d'un flacon correspondant, ces éléments de guidage et les évidements correspondants étant spécialement agencés et conformés pour guider les
20 flacons par rapport à l'embase suivant une trajectoire aboutissant à une position finale desdits flacons, position pour laquelle ces flacons sont à la fois clippés sur l'embase par la coopération des saillies de blocage avec les évidements correspondants, et reposent sur
25 l'embase.

Grâce à la présence simultanée de ces saillies de blocage et de ces éléments de guidage coopérant chacun(e) avec un évidement respectif des flacons, le montage de ces derniers sur l'embase est facilité et leur
30 blocage en position clippée est renforcé.



Avantageusement, les languettes s'étendent à partir d'une partie sensiblement horizontale de l'embase, partie sur laquelle reposent les flacons en position clippée.

Avantageusement, la saillie de blocage d'une languette est un bourrelet prévu le long du bord extrême libre de ladite languette.

Avantageusement, les éléments de guidage d'une languette sont prévus le long des deux bords libres opposés de la languette, bords allant du bord extrême de la languette jusqu'à la partie horizontale de l'embase.

Avantageusement, les éléments de guidage sont des nervures et les évidements coopérant avec les nervures de guidage sont des gorges de section correspondant à celle desdites nervures.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation et en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 est une vue en élévation d'un dispositif selon un mode de réalisation de l'invention ;
- La figure 2 est une coupe selon II-II de la figure 1 ;
- La figure 3 est une vue en perspective de l'embase du dispositif selon un mode de réalisation de l'invention ; et
- La figure 4 est une vue en perspective d'un flacon du dispositif selon un mode de réalisation de l'invention.

Comme on peut le voir sur les dessins, le dispositif de conditionnement de liquide conforme à l'invention comprend deux flacons symétriques 1 et 2 munis chacun d'un couvercle-bouchon 1a, 2a. Chaque flacon 1, 2, de forme sensiblement plate, peut être clippé sur une embase commune 3 ; à cet effet, une partie amincie 1b, 2b de

chaque flacon 1, 2 est insérée dans l'espace compris entre deux languettes verticales identiques 4, 5 de l'embase 3 ; cette insertion est facilitée par la présence de deux bourrelets - ou nervures de guidage -
5 d'axes verticaux 6, 7 prévus sur la face interne 3_a de chaque languette 4, 5, - c'est-à-dire la face tournée vers l'autre languette 5, 4 - le long des deux bords verticaux de cette languette ; chaque bourrelets 6, 7 coopère avec une gorge correspondante 8, 9 d'un flacon
10 1, 2 (figure 2). Un bourrelet - ou nervure - de blocage 10, est prévu sur le bord supérieur de ladite face interne 3_a de chaque languette 4, 5 ; ce bourrelet 10 est destiné à coopérer avec une gorge correspondante 11 prévue sur chaque grande face 1_c, 1_d et 2_c, 2_d de chaque
15 flacon, respectivement 1 et 2. Les gorges 8, 9 sont ouvertes vers le bas ; les gorges 11 de chaque flacon 1, 2 présentent une longueur sensiblement moitié de celle de la nervure de blocage 10.

Les languettes 4, 5 de forme rectangulaire,
20 s'étendent à partir d'une partie sensiblement horizontale 3_b de l'embase 3 et elles sont aussi reliées à la fois l'une à l'autre, sur une partie de leur hauteur et à la partie 3_a, par l'intermédiaire d'une cloison verticale 12 perpendiculaire auxdites languettes 4, 5 et à ladite
25 partie 3_b en leurs milieux ; la cloison 12 présente une hauteur inférieure, par exemple moitié de celle des languettes 4 et 5.

Chaque flacon 1, 2 présente, à son extrémité inférieure, une partie en saillie 1_e, 2_e de forme parallélépipédique de faible hauteur et de section, par un plan horizontal, inférieure à celle dudit flacon 1, 2, cette
30 partie étant susceptible de s'engager et de se loger avec faible jeu dans une cavité de forme correspondante et ouverte vers le haut 13, 14 de la partie 3_b de l'em-
35 base 3.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Dispositif de conditionnement de liquide, du type comportant deux flacons accolés (1, 2) montés sur une embase commune (3), caractérisé en ce que les flacons sont clippés sur l'embase au moyen de deux languettes (4, 5) de cette dernière entre lesquelles sont insérés chacun desdits flacons, chaque flacon étant en contact avec chacune desdites languettes ; une saillie de blocage (10) étant prévue sur la face interne (3a) de chaque languette pour coopérer avec un évidement (11) prévu sur la face adjacente (1c, 2c, 1d, 2d) de chaque flacon, et en ce que deux éléments de guidage (6, 7) sont prévus sur ladite face interne (3a) de chaque languette (4, 5) pour coopérer chacune avec un évidement (8, 9) prévu sur la face adjacente (1c, 2c, 1d, 2d) d'un flacon correspondant, ces éléments de guidage et les évidements correspondants étant spécialement agencés et conformés pour guider les flacons par rapport à l'embase suivant une trajectoire aboutissant à une position finale desdits flacons, position pour laquelle ces flacons sont à la fois clippés sur l'embase par la coopération des saillies de blocage avec les évidements correspondants, et reposent sur l'embase (3).
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les languettes (4, 5) s'étendent à partir d'une partie sensiblement horizontale (3b) de l'embase (3), partie sur laquelle reposent les flacons en position clippée.
3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la saillie de blocage d'une languette (4, 5) est un bourrelet (10) prévu le long du bord extrême libre de ladite languette.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que les éléments de

guidage (6, 7) d'une languette (4, 5) sont prévus le long des deux bords libres opposés de la languette, bords allant du bord extrême de la languette jusqu'à la partie horizontale (3b) de l'embase (3).

- 5 5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les éléments de guidage d'une languette (4, 5) sont des nervures (6, 7) et les évidements coopérant avec ces nervures de guidage sont des gorges (8, 9) de section correspondant à celle
- 10 desdites nervures (6, 7).



0002410

1/2

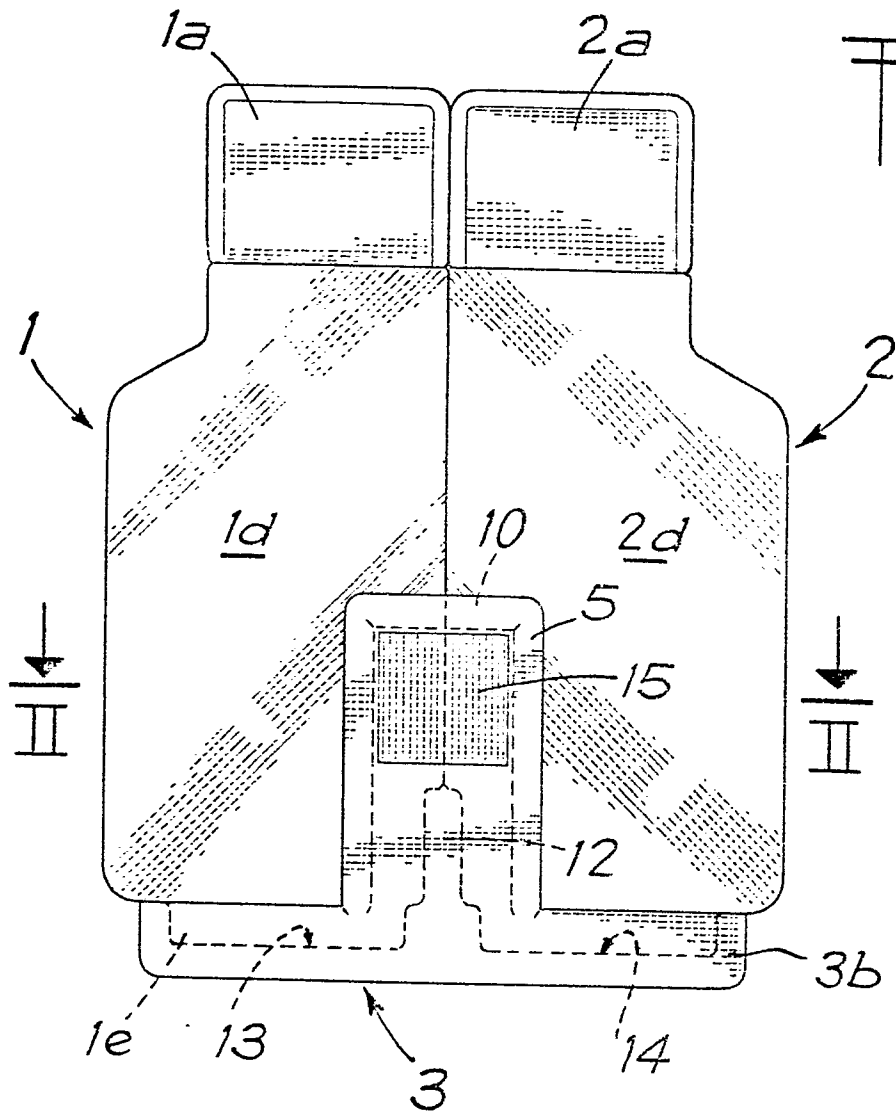


Fig 1

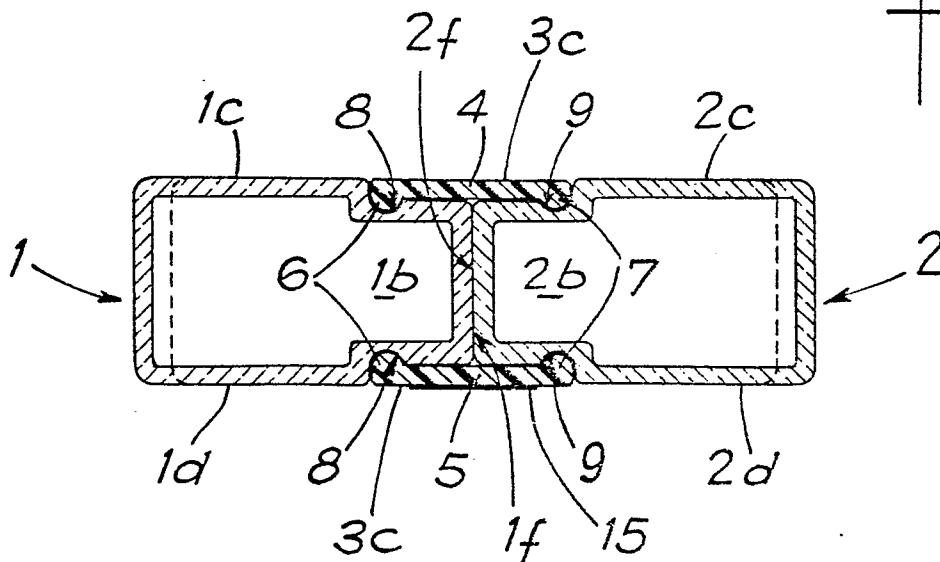
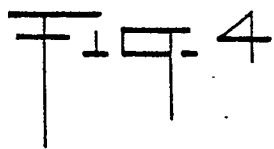
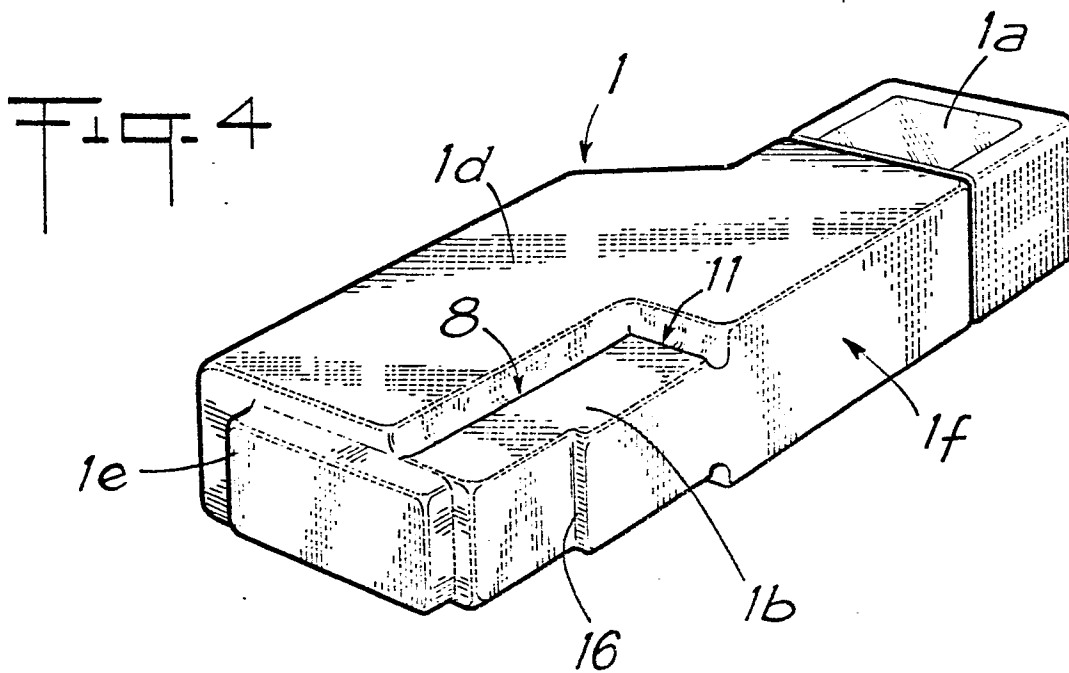
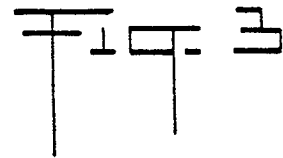
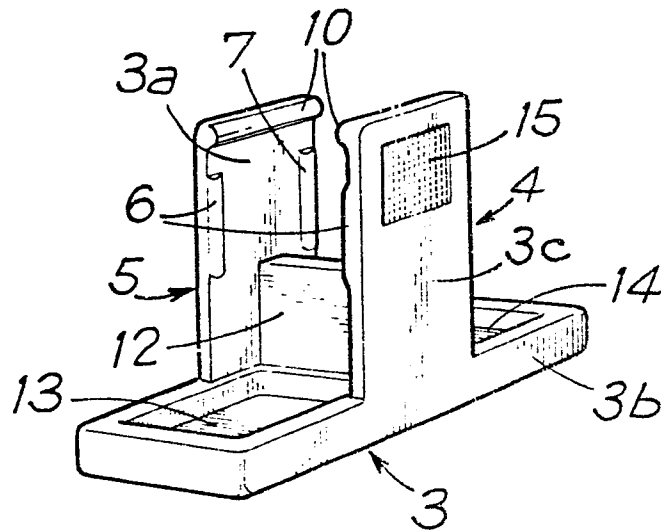


Fig 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0002410

Numéro de la demande

EP 78 40 0197

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>FR - A - 2 247 089 (JOURNEE)</u> * Ensemble du brevet *	1	B 65 D 67/02
	--		
	<u>US - A - 3 412 902 (MILNER)</u> * Ensemble du brevet *	1	
	--		
A	<u>US - A - 2 700 619 (MELVILLE)</u>	1	
A	<u>US - A - 2 709 618 (MELVILLE)</u>	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ²)
A	<u>US - A - 3 199 909 (DOMENICO)</u>	1	
A	<u>FR - A - 1 565 458 (LAUCOURNET)</u>	1	B 65 D
A	<u>US - A - 3 458 035 (ORTHOBER)</u>	1	

			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille document correspondant
b	Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications		
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 22-02-1979	Examineur BAERT